

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 364/2024

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Wormhout (en agglomération)
– Sté SBTP**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 09/12/2024 – de M. MONCHY Benoit - de la Sté SBTP –TSA 70011 - Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de remise en conformité d'une armoire de rue (fibre optique) THD59/62, rue de Wormhout (en agglomération).

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit du chantier, rue de Wormhout (en agglomération), pour des travaux de remise en conformité d'une armoire de rue (fibre optique) THD59/62, à partir du 23 décembre 2024 pour une durée de 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SBTP– TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. MONCHY Benoit - de la Sté SBTP –TSA 70011 - Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux – email : s.b.t.p-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, le 11 décembre 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 11 décembre 2024

Le Maire S.FRANCKE

